

L'IMAGE



Demande de levée de l'immunité de Marine Le Pen. Le ministre de la Justice a transmis au Parlement européen une demande de levée de l'immunité parlementaire de l'eurodéputée. Cette demande est liée aux propos de cette dernière, le 10 décembre 2010 à Lyon, faisant un parallèle entre les prières de rue et l'Occupation. "Je suis désolée, mais pour ceux qui aiment beaucoup parler de la Seconde guerre mondiale, s'il s'agit de parler d'occupation, on pourrait en parler, pour le coup, parce que ça, c'est une occupation du territoire", avait-elle déclaré. Le parquet de Lyon avait ouvert en janvier 2011 une enquête préliminaire pour "incitation à la haine raciale", à la suite du dépôt d'une plainte du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

LA PHRASE

"Cet engagement sur l'égalité des droits est un combat constant dans l'histoire de notre organisation."

La CFDT a appelé, hier, à la manifestation du dimanche 16 décembre en faveur du droit au mariage pour les couples de même sexe, à Paris.

LE CHIFFRE

4,2 millions

Malgré la crise, la rémunération des grands patrons du Cac 40, qui s'était déjà envolée en 2010, a continué à progresser légèrement en 2011, se maintenant à un niveau élevé par rapport aux autres pays européens, a indiqué hier Proxinvest. Cette rémunération a atteint en moyenne 4,2 millions d'euros contre 4 millions en 2010.

Les écologistes à l'assaut des gaz de schiste

Les députés écologistes ont déposé, hier, une proposition de loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, quelle que soit la technique utilisée. Porté par François-Michel Lambert, le député de la circonscription de Gardanne, ce texte est signé par 11 députés EELV sur 17, dont les deux coprésidents du groupe François de Rugy et Barbara Pompili. Assez habilement, la proposition de loi reprend le même intitulé qu'un texte déposé à l'été 2011 par Jean-Marc Ayrault, ancien chef de file des députés PS, Jean-Paul Chanteguet (PS), devenu depuis président de la commission du Développement durable, mais aussi par l'écologiste Yves Cochet.

L'Assemblée avait alors voté une proposition de loi UMP de Christian Jacob sur le sujet, qui interdisait la technique de la fracturation hydraulique. Les députés

écologistes relèvent aujourd'hui que cette loi de juillet 2011 "omet de définir la technique" de la fracturation hydraulique et "n'interdit pas les recours à d'autres techniques" qui sont aussi "impactantes pour l'environnement". "L'extraction du gaz de schiste est contraire aux engagements climatiques de la France", affirme François-Michel Lambert. Il cite une étude de l'université américaine de Cornell selon laquelle la production de gaz de schiste "pourrait être aussi néfaste pour le climat que l'extraction et la combustion du charbon": "Le méthane émet 25 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz carbonique. Or, il y a beaucoup de fuites quand on produit du gaz de schiste, jusqu'à 10% de la production, donc beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre".

F.G.

Fac de médecine privée du Var : plainte du ministère

L'ouverture à La Garde (Var) d'une antenne française de l'université portugaise Fernando-Pessoa (La Provence d'hier) a fait réagir la ministre de l'Enseignement supérieur Geneviève Fioraso. Elle a demandé par courrier à la rectrice de l'académie de Nice, Claire Lovisi, de saisir la justice pour deux motifs : utilisation abusive du mot université et défaut de demande d'accord préalable. De source ministérielle, la plainte a déjà été déposée. "Cette plainte est regrettable", a réagi hier le vice-président français de l'université privée. Bruno Ravaz assure "être en règle" et avoir "avisé en bonne et due forme" le rectorat de l'ouverture de son établissement. Il concède n'avoir pas rempli l'ensemble des formulaires : "Je ne demande pas une habilitation, ni aucun contrôle pédagogique puisque je ne délivre pas un diplôme français et que cette université a été créée au Portugal. Inutile donc de faire cette déclaration".

Dans un précédent courrier, l'Éducation nationale "m'a répondu que ce n'était effectivement pas nécessaire". Quant au terme d'université, "le ministère s'appuie sur une loi de la fin du XIX^e siècle. Dans le nord de la France, des établissements catholiques portent le nom d'université depuis des décennies sans qu'on porte plainte". L'avocat toulonnais invoque "les principes du droit européen", juge l'argument gouvernemental à la limite de l'inconstitutionnalité. Si la justice donne raison au ministère, "nous nous appellerons universidad, comme au Portugal".

Cette antenne française de Fernando-Pessoa a ouvert trois filières santé en odontologie, pharmacie et orthophonie. Ses détracteurs lui reprochent de contourner le numerus clausus et de pratiquer des tarifs très élevés, à 9 500 euros l'année d'études.

P.Mg.

Ayrault accable les exilés fiscaux

Le Premier ministre a fustigé ceux qui cherchent à "s'exonérer de la solidarité avec les autres Français"

Jean-Marc Ayrault n'a pas mâché ses mots. Il a fustigé, hier, les exilés fiscaux qui veulent "devenir encore plus riches" et qui cherchent à "s'exonérer de la solidarité avec les autres Français", à la clôture de la conférence nationale contre la pauvreté (lire ci-dessous). "Ceux qui s'exilent à l'étranger, ce ne sont pas ceux qui ont peur de devenir pauvres. C'est parce qu'ils voudraient devenir encore plus riches", a lancé le Premier ministre en réponse à une question faisant allusion à l'installation en Belgique de l'acteur Gérard Depardieu.

"On ne fera pas reculer la pauvreté si ceux qui ont le plus, et parfois beaucoup, n'acceptent pas un peu de solidarité et un peu de générosité. Heureusement, ils sont peu nombreux à vouloir s'exiler pour tout simplement s'exonérer de la solidarité avec les autres Français", a poursuivi Jean-Marc Ayrault. Il a déclaré qu'il voulait "lutter contre toutes les formes de fraude, les petites comme les grandes, mais d'abord contre les grandes et les grosses, et contre la fraude fiscale". Un effort est "demandé aux plus riches" et aux "très grandes entreprises", tout en "ménageant les classes moyennes, les classes populaires et la PME".

Le député PS du Cher, Yann Galut, propose pour sa part que les exilés fiscaux soient déchés de leur nationalité s'ils n'acquit-



Jean-Marc Ayrault, entouré de Marisol Touraine (à g.), la ministre de la Santé, et Marie-Arlette Carlotti, déléguée à la lutte contre l'exclusion.

tent pas d'impôt en France. Le chef de file des députés socialistes, Bruno Le Roux, a indiqué qu'il n'approuvait pas cette proposition, mais qu'il la comprenait, tandis qu'à droite et à l'extrême droite, elle a été critiquée.

"Particulièrement égoïste"

Pour Yann Galut, la démarche des exilés fiscaux, "particulièrement égoïste, poursuit un seul objectif : soustraire à la juste contribution leurs patrimoines astronomiques au mépris de la solidarité nationale". Le député du Cher propose "d'adopter une loi, à l'image de ce qui se fait pour les ressortissants américains, soumettant à l'impôt les exilés fis-

caux. Faute de règlement du différentiel entre les impôts du pays qui les accueille et les impôts qu'ils auraient acquittés en France, ces exilés fiscaux se verraient déchés de leur nationalité française". "Il est juste de demander à ceux-là mêmes qui ont construit leur fortune dans notre cadre républicain et qui choisissent pour leur prospérité personnelle l'exil fiscal, le versement de leur dû fiscal à la France", écrit également cet élu. "Après Bernard Arnault ou encore Johnny Hallyday, c'est Gérard Depardieu qui vient allonger la liste des exilés fiscaux", énumère-t-il, rappelant le chiffre de 30 à 60 milliards d'euros évoqué chaque année pour l'évasion et la fraude fiscale.

Le plan contre la pauvreté dévoilé avec un coup de pouce au RSA

Le gouvernement a annoncé, hier, son plan de lutte contre la pauvreté, qui coûtera 2 à 2,5 milliards d'euros sur cinq ans. Prenant la parole devant les acteurs de la lutte contre l'exclusion, en clôture de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté, le Premier ministre a rappelé que la pauvreté était passée de 12,9% de la population en 2002 à 14,1% en 2010 "et sans doute plus en 2011 et 2012". 8,6 millions de personnes vivaient en 2010 avec moins de 964 euros par mois. Déplorant que "notre société (soit) moins solidaire en 2012 qu'elle ne l'était il y a dix ou vingt ans", Jean-Marc Ayrault a refusé "cynisme" et "stigmatisation" dans la lutte contre la pauvreté.

"12 euros par mois, cela ne va pas changer la vie des pauvres"

Principale mesure : le RSA "socle" (qui a remplacé le RMI en 2009) sera augmenté de 10% d'ici à 2017. Une première hausse de 2% interviendra en 2013, vraisemblablement en septembre.

Le plafond de ressources pour accéder à la CMU-C, la couverture maladie universelle complémentaire, sera aussi relevé de 7%, pour l'ouvrir à 500 000 personnes de plus. Les associations de lutte contre l'exclusion, réunies dans le collectif Aler-te, ont globalement bien accueilli la "méthode", mais ont aussi relevé des insuffisances. Les haus-

ses du RSA et de la CMU-C "n'atteignent pas les niveaux escomptés" même "si un mouvement est enclenché", a commenté le président d'Alerte. Une hausse de 2%, "ce sera 12 euros par mois, ce n'est pas cela qui va changer la vie des plus pauvres", a déploré Bernard Thibault, du Secours catholique.

Un contrat d'insertion pour 100 000 jeunes

M. Ayrault a également promis une réforme du RSA "activité" (qui vient compléter un petit salaire) et de la Prime pour l'emploi (PPE), avant la mi-2013. Un contrat d'insertion destiné à terme à 100 000 jeunes non qualifiés sera créé à la "rentrée 2013", a indiqué le Premier ministre. Cette "garantie jeunes" consistera en "un contrat d'un an renouvelable signé entre le jeune (...) et le service public de l'emploi", a-t-il précisé. "Le bénéficiaire alors, pendant ses périodes d'inactivité, d'une garantie de ressources d'un niveau équivalent au RSA" socle, soit environ 450 euros par mois.

Sont aussi prévues, en 2013, 8 000 places d'hébergement pour les sans-abri et les demandeurs d'asile, et des aides pour faciliter l'accès à un logement pour les ménages modestes.

Pour prévenir le surendettement, Jean-Marc Ayrault a annoncé "la création d'un registre national des crédits aux particuliers, à l'occasion de la prochaine loi sur la consommation".

ENQUÊTE

Jacques Servier mis en examen pour homicides involontaires

Le fondateur des laboratoires Servier, Jacques Servier, a été mis en examen, hier, pour homicides et blessures involontaires dans le cadre d'un des volets de l'enquête sur le Mediator conduite à Paris. Il a été placé sous contrôle judiciaire avec un cautionnement de 75 000 euros.

Le fondateur des laboratoires Servier est déjà mis en examen pour tromperie et escroquerie dans un autre volet de l'enquête. M. Servier a été mis en examen pour homicides et blessures involontaires sur le fonde-

ment de premières expertises judiciaires rentrées au dossier.

500 à 2 000 décès

La mise en examen pour homicides involontaires vise le cas de deux victimes, tandis qu'une quarantaine de cas sont visés pour les blessures involontaires par manquement délibéré, dont 14 ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à trois mois. Ces premières mises en examen pour homicides et blessures involontaires du patron des laboratoires Ser-

vier en appellent d'autres. Six sociétés du groupe Servier ont également été mises en examen de ces chefs pour un cautionnement de 400 000 euros par société.

Le Mediator a été indiqué pendant 30 ans contre l'excès de graisses du sang puis comme traitement adjuvant chez les diabétiques en surpoids, avant d'être retiré du marché le 30 novembre 2009. Plus largement prescrit comme coupe-faim, il a causé 500 à 2 000 décès, selon plusieurs études.

JUSTICE ● Sondages de l'Élysée : Buisson porte plainte contre Taubira. Patrick Buisson, ancien conseiller de Nicolas Sarkozy, a annoncé, hier, une plainte contre Christiane Taubira, l'accusant d'être juge et partie dans les poursuites qui le visent dans l'affaire des sondages de l'Élysée, ce qu'a fermement contesté la Chancellerie. M. Buisson est visé par une plainte contre X de l'association de lutte contre la corruption Anticor sur les conditions de passation de sondages commandés par l'Élysée de 2007 à 2012.

● Arche de Zoé : prison ferme requise contre Breteau et Lehouc.

Une peine de trois ans de prison dont deux ferme, assortie d'un mandat d'arrêt, a été requise, hier, à l'encontre du président de l'Arche de Zoé Eric Breteau et de sa compagne Emilie Lehouc, qui avaient tenté en 2007 d'exfiltrer du Tchad 103 enfants présentés comme des orphelins du Darfour. Contre les "intermédiaires", Christophe Letien, membre de l'association resté en France, et le médecin Philippe Van Winkelberg, des peines de 18 mois avec sursis et un an de prison avec sursis ont été requis.

● Cinq nationalistes en garde à vue à Ajaccio.

Cinq personnes proches des milieux nationalistes corses ont été placées en garde à vue, hier à Ajaccio, dans le cadre d'une enquête sur un attentat à l'explosif commis en 2011. Par ailleurs, des graffitis nationalistes visant notamment le ministre de l'Intérieur ont été tracés dans la nuit de lundi à mardi sur des édifices publics et des agences bancaires de Corte (Haute-Corse).

● Le ravisseur de Chloé remis aux autorités françaises.

Le ravisseur présumé de Chloé, l'adolescente retrouvée en Allemagne mi-novembre après avoir été enlevée dans le Gard, a été remis hier matin aux autorités françaises au poste-frontière de Strasbourg. La police aux frontières a pris en main le suspect, Kamel Bousselat, originaire du Gard, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt européen.

ENVIRONNEMENT ● La bataille autour de l'aéroport de Nantes devant la justice.

La bataille entre les opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et l'État s'est poursuivie, hier, sur le terrain juridique, avec un point marqué par l'État, qui a obtenu l'autorisation de la destruction des cabanes illégales, symbole de la lutte. Mais l'avocat des opposants a aussitôt affirmé que les "occupants sans droits ni titres" de ces cabanes ne pourraient en être expulsés sans une nouvelle procédure judiciaire, alors que la trêve hivernale est en vigueur.

ASSEMBLÉE ● Un budget rectificatif critiqué mais voté.

Le projet de budget rectificatif 2012, alourdi tardivement par un crédit d'impôt pour la compétitivité de 20 milliards d'euros et par des hausses futures de TVA, a été voté, hier, à l'Assemblée, malgré de fortes critiques, y compris dans la majorité. Le texte va désormais être transmis au Sénat, où il risque d'être rejeté, avant de revenir à l'Assemblée.

SOCIAL ● 1 500 départs en plus des 8 000 suppressions de postes annoncées chez PSA.

PSA Peugeot Citroën envisage 1 500 départs naturels non remplacés d'ici à mi-2014, qui s'ajoutent aux 8 000 postes supprimés dans le cadre de sa restructuration annoncée en juillet. Le ministre du Redressement productif Arnaud Montebourg demandait en juillet à la famille Peugeot de reformater son plan à la baisse. Ils le reformateront à la hausse ! C'est un véritable scandale", a réagi Jean-Pierre Mercier, délégué CGT.